

LE JOURNAL DE
L'OPPOSITION
MUNICIPALE

GROUPE
NOUVEL ELAN

soutenu par
le Parti Socialiste

BRIGITTE ZINS

Commissions Urbanisme,
développement durable,
affaires juridiques - Social,
santé - Enfance, scolaire -
Appel d'Offres - C.C.A.S. -
C.C.D.H.

MARYVONNE BOQUET

Commissions Jeunesse &
Sport - Vie associative
& Vie courante -
C.C.D.H.

MICHEL GORCE

Commissions Culturelle -
Economie, emploi,
communication- Finances

ANDRE LUBINEAU

Commission - Travaux,
affaires techniques

*Nous restons
à votre disposition,
contactez-nous sur
notre blog :*

perspectivesdourdannaises.net

Perspectives dourdannaises

www.perspectivesdourdannaises.net

DOURDAN ET SA RÉGION

N° 9 — OCTOBRE 2010

Cynisme et gabegie !

Lors du Conseil municipal du 30 septembre dernier, Christiane Paturaud, adjointe à la petite enfance et au scolaire, a présenté un projet de délibération portant sur une **étude** d'un montant de **143 000 €** relative à des projets d'aménagement de locaux pour la **petite enfance** (« *pouvoir réaliser une nouvelle structure type crèche collective, déplacer la crèche familiale, les bureaux externes de la PMI et du Planning Familial sur un autre site, créer un Relais Assistantes Maternelles (RAM), réaménager le multi-accueil et créer une ludothèque* »).

Projet très ambitieux (sans doute, **plusieurs millions d'euros** pour la mise en œuvre) dont l'arrivée à bientôt mi-mandat ne pouvait que nous réjouir. Mais, une telle étude ne relève **plus de la commune** mais, depuis sa création, **de la Communauté de Communes**. La CCDH a, en effet, dans le cadre de sa compétence « Action sociale », prévu de faire réaliser une étude de ce type sur l'ensemble de son territoire (11 communes) : ceci afin que chaque commune puisse ensuite se déterminer, en toute connaissance de cause, sur un éventuel **projet commun**.

C'est, évidemment, ce que l'ensemble de l'opposition a fait remarquer en Conseil municipal. Sans tenir compte de ces observations qui vont dans **l'intérêt financier** des dour-

dannais mais aussi de tous les habitants de la Communauté de Communes (les **subventionnements** possibles étant nettement **plus élevés** à ce niveau), la délibération a été adoptée par 15 voix sur 29 : la minorité d'Olivier Legois continuant d'être renforcée par le **soutien systématique et sans discernement** de sa récente alliée, la « Verte » Laurence Bonzani.

Interrogé par notre groupe lors du Conseil Communautaire du 7 octobre, le Président de la CCDH, Dominique Echaroux, a sévèrement « **taclé** » Olivier Legois, en lui rappelant ses **prérogatives** en la matière. Voilà qui ne va pas arranger les affaires du Maire de Dourdan, déjà discrédité au sein de la communauté de communes ! La délibération prise par le Maire et ses acolytes est donc **illé-gale** et devrait donc logiquement être **annulée** par le Sous-préfet.

Alors pourquoi tout ce **gâchis** ? Tout simplement pour s'assurer du soutien jusqu'en fin de mandat de l'adjointe, à qui ce dossier tient à cœur et qui est depuis plusieurs mois **au bord de la démission**, mais également pour tenter d'imposer ses choix aux autres communes.

Tout cela avec l'argent des contribuables dourdannais : quel **cynisme** mais aussi quelle **gabegie** !

Budget communal et impôts locaux : où en sommes nous ?

Comme vous le savez, lors du conseil municipal du 2 avril dernier, le Maire de Dourdan **ne s'est pas conformé au vote de la majorité** des conseillers municipaux en faveur d'une baisse de 10% du taux des impôts locaux et **a refusé de présenter** le budget de la commune. **Sans respecter le vote** du conseil et **sans aucune concertation** avec les élus majoritaires, le préfet a pris un arrêté en juillet confirmant les taux d'imposition élevés, comme vous avez pu le constater sur les feuilles d'impôts que vous avez reçues.

C'est pour dénoncer ce **déni de démocratie** que nous avons demandé au tribunal administratif de Versailles d'annuler l'arrêté du préfet en démontrant qu'un budget responsable et sincère aurait pu tout à fait être présenté : les 500 000 € de recettes en moins pouvaient être **largement compensées** par une **baisse des dépenses imprévues** (fonctionnement et investissement) de 250 000 € et d'une **suppression de réserve foncière** de 356 100 €. Sans même parler du projet de vente des terrains à Belambra, amorcé depuis longtemps et qui permettait d'envisager une **recette supplémentaire** de 1 000 000 d'euros !

Olivier Legois va, sans doute, encore publier une lettre aux habitants pour **se plaindre** des manœuvres politiciennes de l'opposition. Rappelons que le **tribunal administratif de Versailles** a dénoncé il y a moins de six mois une « **manœuvre** » de sa part dans l'attaque (qui agresse qui ?) de ses anciens co-équipiers !

En direct du dernier Conseil Municipal...

Ventes de terrains à Belambra : un prix bradé ?

Eric Charron a défendu une délibération portant sur la **cession** par la commune de parcelles à la SNC Dourdan Vacances, filiale de la société Belambra (ex VVF).

Auparavant, la société Belambra a expliqué son évolution depuis le rachat de VVF et présenté les réalisations et projets de transformation de ses différents sites. Sur Dourdan, le **projet prévoit des investissements de l'ordre de 18 millions d'euros pour une mise en service complète en juin 2013.**

Dans ce contexte, la cession semble être une condition indispensable à la réhabilitation et au développement du site implanté à Dourdan depuis près de 50 ans. Par contre, il en va tout autrement du prix de cession évalué à **seulement 1 million d'euros (pour une superficie de plus de 10 hectares)** : l'argumentaire avancé par Belambra et relayé par le maire est que ces terrains sont grevés d'une servitude (bail emphytéotique courant encore jusqu'en 2012) ; il s'agit pourtant d'une **servitude fictive** puisque la vente est consentie à une filiale du groupe bénéficiant par ailleurs de ce bail. Cette vente aurait pu donc se faire à un tout autre prix si les conditions de cession avaient fait l'objet d'une **négociation plus ferme** !

Cependant, compte tenu de l'intérêt indéniable du projet pour Dourdan, nous nous sommes **abstenus**, laissant au Maire seul la responsabilité de la fixation du prix de vente...

Office de Tourisme : pas de projets mais des coûts

Olivier Legois a défendu une délibération concernant l'Office de Tourisme de Dourdan : il s'agit de **supprimer son statut associatif** actuel et de **créer** un statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (**EPIC**) à partir du 1er janvier 2011. Au delà des justifications juridico-administratives du Maire, voyons quelle est la réalité : **développer le tourisme à Dourdan, qui peut être contre ?** Comme lui, « nous attachons une importance primordiale au domaine du tourisme source évidente d'activité et d'attractivité pour notre commune » et examinons ce que fait la municipalité actuelle pour agir.

Elle a lancé, depuis plusieurs mois, une étude. Que dit cette étude ? Nous ne le savons pas car **cette étude n'est toujours pas terminée** et les conseillers municipaux n'ont jamais été tenu informés, ni de son avancement, ni de premiers résultats concrets. Elle **n'a pas souhaité collaborer** activement avec l'association et elle lui a même **retiré la responsabilité** d'organiser la foire Ventôse (foire commerciale et fête foraine). Elle **finance** chèrement un cabinet d'avocats pour faire un copier/coller de statuts pour l'EPIC ; elle **finance** le même cabinet pour l'aider à organiser la prochaine foire Ventôse ; elle **va embaucher un directeur** pour l'EPIC,...

Une nouvelle fois, on met **la charrue avant les bœufs** : comme nous, **l'ensemble de l'opposition a voté contre** cette délibération.

« Je suis conseillère régionale, élue sur une liste de gauche en Ile de France ; j'ai voté pour une baisse des impôts locaux en avril dernier à Dourdan ; je n'ai plus le temps de participer aux réunions du Conseil Municipal depuis 6 mois ; je donne systématiquement mon pouvoir au « gourou » du Maire ; je suis toujours « Verte » ; qui suis-je ? »

Groupe Nouvel Elan

www.perspectivesdourdannaises.net